

Informations sur l'exercice du droit de rétractation

Droit de rétractation. Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de **14 jours**. Le délai expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire de la signature du devis. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer ce droit, vous devez nous notifier votre décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, une lettre envoyée par la poste ou un e-mail) à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous, mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre décision **avant l'expiration du délai**.

Effets de la rétractation. En cas de rétractation, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous sans retard excessif et au plus tard **14 jours** à compter du jour où nous sommes informés de votre décision. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé, sauf accord exprès de votre part pour un autre moyen ; ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour vous.

Si vous avez demandé expressément que l'exécution de la prestation commence pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat (art. L. 221-25), y compris le matériel commandé spécialement pour votre chantier et ne pouvant pas être retourné au fournisseur, qui vous est alors remis.

Exceptions (art. L. 221-28). Le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour des travaux pleinement exécutés avant la fin du délai, lorsque leur exécution a commencé après votre accord préalable exprès et votre renoncement exprès à ce droit, ni pour du matériel confectionné selon vos spécifications ou nettement personnalisé.

Rappel : pour un contrat signé à votre domicile, aucun paiement ne peut vous être demandé avant le 8^e jour suivant la signature du devis (art. L. 221-10).

✂

Formulaire de rétractation

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de : Electryc Home SARL — Valéry Volondat
784 route des Étangs, 87700 Saint-Yrieix-sous-Aixe
E-mail : electryc.home@gmail.com

Je / nous (*) vous notifie / notifions (*) par la présente ma / notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services (*) / la vente du bien (*) ci-dessous :

Devis n° : signé (commandé) le :

Objet des travaux :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date : Signature du (des) consommateur(s) :

Signature uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier. (*) Rayez la mention inutile.